

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2010

PRESENTS : MM. Michel DAVID, André DELUC, Mmes Pascale DESCARD-NICOL, Dominique DORADOUX, Mireille DUMOND, M. Jean Marc GABOUTY, Mmes Dominique GREGOIRE, Evelyne GUERINEAU, Marie-Claude LAINEZ, M. Sébastien LARCHER, Melle Anne-Sophie MORLIERAS, MM. Philippe PECHER, Roland PENICHOUX, Michel PETINIOT, Patrice PIEULHET, Mme Pascale SAINTILLAN, MM. Jack SALLE, Claude SAMUEL, Gilles TOULZA.

ABSENTS : Mme Marie-Christine CANDELA (Proc Mme BOUCHER), M. Alain GAUDUFFE (Proc à Mme GUERINEAU), Mme Brigitte HULIN (Proc à M. PETINIOT), Mme Sophie LAMBERT (Proc à M. PECHER), M. Gérard RENO (Proc à M. DAVID), Mme Marie-Pierre SCHNEIDER (Proc à M. LARCHER), Mme Laetitia SYLVESTRE-PECOUT (Proc à M. TOULZA).

Secrétaire : Mademoiselle Anne-Sophie MORLIERAS.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2009 a adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Démission de Madame Maria LARRIEU de ses fonctions de Conseillère Municipale.
- Installation de Monsieur Roland PENICHOUX en qualité de Conseiller Municipal.
- Communications diverses.
- Informations sur les décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Modification de la composition de plusieurs commissions communales.
- Modification de la représentation de la Commune au Conseil d'Administration du Collège Maurice Genevoix.
- Projet de restructuration et de regroupement des centres de l'Association des Paralysés de France de COUZEIX et de BEAUNE-LES-MINES. – Réservation d'un terrain dans la ZAD du Montin.
- Aménagement du carrefour « Bleu de Ciel »- Régularisation de cession de terrain.
- Dénomination de nouvelles voies et rues dans la Commune.
- Formation préparant aux épreuves pratiques du permis de conduire de catégorie C et code de la route pour un agent en Contrat d'Adaptation à l'Emploi – Prise en charge du coût de la formation.
- Adhésion de la Commune à l'Association des Petites Villes de France.
- Remboursement d'une participation aux frais de transport scolaire à une famille.
- Participation pour raccordement à l'égout (économie d'installation autonome d'assainissement).
- Vote de la subvention de fonctionnement 2010 au Centre Communal d'Action Sociale.
- Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2010.
- Délibérations diverses.

I – DEMISSION DE MADAME MARIA LARRIEU DE SES FONCTIONS DE CONSEILLERE MUNICIPALE
II – INSTALLATION DE MONSIEUR ROLAND PENICHOUX EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de la démission de Madame Maria LARRIEU de ses fonctions de Conseillère Municipale, il y a lieu de modifier le tableau du Conseil Municipal de COUZEIX.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Monsieur Roland PENICHOUX, domicilié, 10, allée du Puy d'Arthugéras 87270 COUZEIX, candidat suivant de la liste « COUZEIX Ensemble » se voit conférer la qualité de conseiller municipal de COUZEIX.

Monsieur Roland PENICHOUX, qui déclare accepter d'exercer les fonctions de conseiller municipal, est immédiatement installé et inscrit au tableau du Conseil Municipal de COUZEIX.

Le Conseil Municipal prend acte du nouveau tableau ainsi arrêté :

N°	Fonction	NOM	Prénom	Date de Naissance	ADRESSE	PROFESSION
1	Maire	GABOUTY	Jean Marc	17/05/1949	5, chemin de Chancelade COUZEIX	Directeur d'entreprise
2	Adjointe	GUERINEAU	Evelyne	26/06/1948	1, impasse des Perrières COUZEIX	Mère de famille
3	Adjointe	LAINÉZ	Marie Claude	05/01/1953	6, rue de Bellevue COUZEIX	Greffier
4	Adjoint	SALLÉ	Jack	14/04/1945	2, rue Corneille COUZEIX	Retraité des Assurances
5	Adjoint	PETINIOT	Michel	07/02/1942	La Feuillée Arthugéras COUZEIX	Retraité de l'Industrie
6	Adjointe	BOUCHER	Martine	27/06/1954	35, route de Buxerolles COUZEIX	Assistance Sociale
7	Adjoint	PECHER	Philippe	22/04/1972	42, avenue de la Gare COUZEIX	Photographe
8	Adjointe	CANDELA	Marie Christine	25/03/1954	15, rue Pascal COUZEIX	Intervenante Sociale
9	Adjoint	DAVID	Michel	11/03/1945	Les Hauts de Gorceix 10, rue des Cigognes COUZEIX	Retraité de la Banque
10	Conseiller Municipal	SAMUEL	Claude	20/10/1941	3 Le Bouquet COUZEIX	Retraité du Ministère des Finances
11	Conseiller Municipal	RENOU	Gérard	21/07/1948	10, Chemin de Lessines COUZEIX	Agriculteur
12	Conseiller Municipal	DELUC	André	18/05/1953	2, allée de la Clairière COUZEIX	Retraité du Ministère de la Défense
13	Conseillère Municipale	HULIN	Brigitte	11/06/1954	6, chemin Demoudillou COUZEIX	Retraitee de l'Enseignement
14	Conseillère Municipale	GREGOIRE	Dominique	15/04/1955	46, route du Rouzeix COUZEIX	Infirmière
15	Conseillère Municipale	DORADOUX	Dominique	15/03/1959	1, chemin de la Chavade COUZEIX	Animatrice
16	Conseiller Municipal	TOULZA	Gilles	22/06/1959	5, rue des Vignes COUZEIX	Cadre Commercial

17	Conseillère Municipale	DUMOND	Mireille	10/07/1959	14, La Petite Lande COUZEIX	Agent Hospitalier EHPAD
18	Conseiller Municipal	GAUDUFFE	Alain	07/07/1962	13, rue du Masbourianne COUZEIX	Gestionnaire Education Nationale
19	Conseiller Municipal	BRISSAUD	Thierry	29/12/1964	3 impasse Le Pré COUZEIX	Tapissier Décorateur
20	Conseillère Municipale	SAINTILLAN	Pascale	21/02/1965	3, allée des Genets COUZEIX	Préparatrice en Pharmacie
21	Conseiller Municipal	BOULESTEIX	Philippe	08/11/1968	11, rue de la Garde COUZEIX	Ingénieur en Agriculture
22	Conseillère Municipale	SYLVESTRE-PECOUT	Laetitia	04/03/1974	3, allée de la Clairière COUZEIX	Artiste Mosaïste
23	Conseillère Municipale	GOMOT LAMBERT	Sophie	01/05/1982	147, avenue de Limoges COUZEIX	Conseillère en séjour
24	Conseillère Municipale	MORLIERAS	Anne Sophie	16/07/1982	1, allée des Compagnons COUZEIX	Assistante de Justice
25	Conseiller Municipal	PIEULHET	Patrice	25/06/1954	1, allée de Chamboursat COUZEIX	Représentant
26	Conseillère Municipale	SCHNEIDER	Marie Pierre	01/06/1963	7, rue François Veyriras COUZEIX	Documentaliste
27	Conseillère Municipale	DESCARD-NICOL	Pascale	05/01/1964	1, impasse Jean Effel COUZEIX	Assistante Sociale
28	Conseiller Municipal	LARCHER	Sébastien	10/03/1971	3, rue des Cigognes COUZEIX	Contrôleur Technique
29	Conseiller Municipal	PENICHOUX	Roland	03/11/1947	10, allée du Puy d'Arthugéras COUZEIX	Retraité

Monsieur GABOUTY souhaite la bienvenue à Monsieur PENICHOUX et se félicite du climat serein, franc et direct qui prévaut au Conseil Municipal, même en cas de désaccords. Ils note que tous les conseillers municipaux ont le souci de servir l'intérêt général et celui des Couzeixois.

Monsieur le Maire dit ne pas douter de l'engagement de Monsieur PENICHOUX dans cet esprit.

III – COMMUNICATIONS DIVERSES

↳ La livraison des premiers logements construits par l'O.D.H.A.C. sur le site de Bleu de Ciel est prévue cet été. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un programme de 48 logements sociaux supplémentaires répartis dans 3 bâtiments.

↳ Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le chantier visant à la construction d'une trentaine de logements sociaux par la Société HABILIM sur la Route de la Garde a démarré ce matin. Il s'agit du projet GERO-PASS déjà évoqué. La livraison des logements est prévue au Printemps 2011.

↳ En ce qui concerne la modification du P.L.U., Monsieur le Maire dit attendre le rapport du Commissaire Enquêteur et indique que la validation de cette procédure sera à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 22 mars prochain.

Monsieur GABOUTY précise que si une nouvelle procédure de modification du P.L.U. doit intervenir avant la fin du mandat, ce qui est tout à fait possible, celle-ci devra prendre fin au moins six mois avant le renouvellement du Conseil Municipal.

IV – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

↳ Par arrêté en date du 26 janvier 2010 une consultation suivant la procédure adaptée a été lancée pour le balayage des rues et des espaces publics. La durée maximale du marché sera de 3 ans. Plusieurs entreprises ont été consultées.

↳ Par arrêté en date du 15 février 2010 un contrat d'assurance a été souscrit auprès de THELEM Assurances pour assurer le véhicule d'occasion FIAT DOBLO immatriculé AL 527 AD récemment acquis et mis à la disposition des services techniques municipaux.

V – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE PLUSIEURS COMMISSIONS COMMUNALES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE PLUSIEURS COMMISSIONS COMMUNALES

Délibération

Le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle composition des différentes commissions municipales suite à la démission de Madame Maria LARRIEU et à l'installation de Monsieur Roland PENICHOUX :

<u>COMMISSIONS</u>	<u>COMPOSITION</u>
<u>Commission des Finances</u>	Evelyne GUERINEAU, Marie-Claude LAINEZ, Michel DAVID, Claude SAMUEL, André DELUC, Gilles TOULZA, Philippe BOULESTEIX, Anne-Sophie MORLIERAS, Patrice PIEULHET, Sébastien LARCHER.
<u>Commission Voirie Réseaux et Bâtiments Communaux</u>	Jack SALLE, Michel PETINIOT, Gérard RENO, André DELUC, Brigitte HULIN, Dominique DORADOUX, Gilles TOULZA, Alain GAUDUFFE, Thierry BRISSAUD, Sébastien LARCHER
<u>Commission Urbanisme Développement Aménagement de l'Espace et Environnement</u>	Jack SALLE, Michel PETINIOT, Michel DAVID, Claude SAMUEL, Gérard RENO, André DELUC, Brigitte HULIN, Dominique GREGOIRE, Dominique DORADOUX, Mireille DUMOND, Thierry BRISSAUD, Philippe BOULESTEIX, Sophie GOMOT, Sébastien LARCHER, Marie-Pierre SCHNEIDER
<u>Commission Jeunesse Sports Vie Associative Culture et Communication</u>	Marie-Claude LAINEZ, Martine BOUCHER, Philippe PECHER, Dominique GREGOIRE, Thierry BRISSAUD, Pascale SAINTILLAN, Philippe BOULESTEIX, Laetitia SYLVESTRE-PECOUT, Sophie GOMOT, Anne Sophie MORLIERAS, Patrice PIEULHET, Pascale DESCARD-NICOL
<u>Commission Solidarité et Action Sociale</u>	Marie-Claude LAINEZ, Martine BOUCHER, Marie Christine CANDELA, Mireille DUMOND, Pascale SAINTILLAN, Laetitia SYLVESTRE-PECOUT, Roland PENICHOUX, Pascale DESCARD-NICOL.
<u>Commission des Affaires Scolaires</u>	Evelyne GUERINEAU, Philippe PECHER, Marie-Christine CANDELA, Alain GAUDUFFE, Laetitia SYLVESTRE-PECOUT, Anne-Sophie MORLIERAS, Maire-Pierre SCHNEIDER.
<u>Commission du Règlement Intérieur du Conseil Municipal</u>	Evelyne GUERINEAU, Marie-Claude LAINEZ, Philippe PECHER, Claude SAMUEL, Patrice PIEULHET

Adoptée à l'unanimité

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération

Le Conseil Municipal prend acte du résultat des élections des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Président :

Monsieur Jean Marc GABOUTY, Maire ou son représentant

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Monsieur Jack SALLE	Monsieur Philippe PECHER
Monsieur Michel PETINIOT	Monsieur André DELUC
Monsieur Michel DAVID	Madame Brigitte HULIN
Mademoiselle Anne-Sophie MORLIERAS	Madame Dominique DORADOUX
Monsieur Roland PENICHOUX	Monsieur Patrice PIEULHET

Adoptée à l'unanimité

VI – MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE MAURICE GENEVOIX

Monsieur GABOUTY rappelle qu'il a été amené à démissionner du Conseil d'Administration du Collège où il siégeait en qualité de représentant du Conseil Général suite à un désaccord profond avec la Présidente et la majorité du Conseil Général sur le problème de la sectorisation des Collèges et notamment de celui de COUZEIX. Il s'agit d'un problème de cohérence par rapport à la position à défendre en Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas de gaïté de cœur qu'il a pris cette décision. Il ne comprend toujours pas la position du Conseil Général qui vise au « désossage » du Collège de COUZEIX avec notamment le départ des enfants de CHAPTELAT et celui programmé à court terme des enfants de NIEUL.

Monsieur GABOUTY, très attaché au fonctionnement du Collège Maurice Genevoix, souhaite rester membre du Conseil d'Administration mais en tant que représentant de la Commune et non plus du Conseil Général.

Monsieur LARCHER demande si au Conseil d'Administration du Collège il n'y a pas un poste de membre dédié au Maire de la Commune.

Monsieur GABOUTY indique que le Maire n'est pas membre de droit et qu'il doit être désigné par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait observer que le représentant du Conseil Général est désormais Monsieur Pierre LEFORT, et non Madame Marcelle MAZIERE, Conseillère Générale de NIEUL, qui était jusqu'alors sa suppléante.

Ainsi, Madame MAZIERE ne sera pas mise en difficulté au moment du transfert des enfants de NIEUL vers un autre collège.

Délibération

Madame GUERINEAU propose que la Commune soit désormais représentée au Conseil d'Administration du Collège Maurice Genevoix ainsi qu'il suit :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Monsieur Jean Marc GABOUTY	Madame Pascale SAINTILLAN
Madame Evelyne GUERINEAU	Monsieur Philippe BOULESTEIX
Madame Marie-Christine CANDELA	Madame Laetitia SYLVESTRE-PECOUT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Madame GUERINEAU telle qu'elle vient de lui être présentée.

Adoptée à l'unanimité

VII – PROJET DE RESTUCTURATION ET DE REGROUPEMENT DES CENTRES DE L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE DE COUZEIX ET DE BEAUNE-LES-MINES – RESERVATION D'UN TERRAIN DANS LA ZAD DU MONTIN

Monsieur GABOUTY fait savoir au Conseil Municipal qu'il est en contact avec Monsieur BŒUF, Directeur de l'Institut Gervais de Lafont pour ce projet et que la décision finale sera prise au niveau national. Il est à noter que l'A.P.F. est propriétaire du Centre sur COUZEIX alors qu'elle n'est que locataire à BEAUNE.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que plusieurs solutions sont à l'étude :

- l'adaptation et la restructuration des locaux existants ; Ce projet paraît compliqué à mettre en œuvre et relativement onéreux.
- La construction de locaux neufs ; cette solution a la préférence de Monsieur BŒUF et de ses collaborateurs.

Monsieur le Maire estime que la construction de bâtiments neufs peut très bien s'envisager sur la Z.A.D. du Montin dont l'atout majeur réside dans la proximité de ces terrains du Collège et des installations sportives.

Il serait souhaitable que le Conseil Municipal confirme l'intérêt pour la Commune de continuer d'accueillir sur son territoire ce type d'établissement et donc prenne l'engagement de réserver sur la Z.A.D. du Montin un terrain d'environ 15.000 m² pour cet éventuel projet.

Madame DESCARD-NICOL souhaite savoir si les enfants de l'Institut de BEAUNE sont scolarisés dans l'établissement ou à l'extérieur.

Madame GUERINEAU indique qu'à BEAUNE il n'y a que des enfants fréquentant les classes primaires. Si BEAUNE devait être rattaché à COUZEIX certains de ces enfants seraient scolarisés à l'Ecole Primaire Jean Moulin.

Madame GUERINEAU précise que les enfants de l'Institut de BEAUNE sont beaucoup plus handicapés que ceux de COUZEIX. Une minorité d'entre eux est de ce fait scolarisée à l'extérieur de l'établissement.

Monsieur GABOUTY souligne que la nouvelle structure ne correspondra pas, en terme d'effectifs, à une addition des instituts actuels de BEAUNE et de COUZEIX.

Le projet sera moins important dans la mesure où le nombre de placements dans ce type d'établissements a tendance à diminuer.

Madame GUERINEAU confirme cette évolution inhérente à la mise en commun de moyens entre plusieurs établissements et précise que la nouvelle loi sur le handicap affirme le principe selon lequel l'enfant doit être scolarisé le plus près de son domicile ou de l'institut auquel il est rattaché et en milieu scolaire classique.

Le choix définitif du projet retenu et du site d'implantation sera arrêté avant la fin du mois de Juin prochain.

Monsieur GABOUTY conclut en évoquant la possible intervention de la Commune pour accompagner l'A.P.F. et faciliter des contacts pour une éventuelle reconversion du site actuel de l'Avenue de la Gare.

Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Paralysés de France, qui gère deux Instituts d'Education Motrice à COUZEIX et à BEAUNE-LES-MINES, projette une restructuration et un regroupement sur un seul et même site de ces deux structures.

Sur la seule Commune de COUZEIX l'Institut Gervais de Lafont accueille 101 enfants et adolescents et emploie environ 110 salariés.

Il semble que la préférence des responsables de l'APF aille vers la construction de locaux neufs adaptés aux besoins de l'Association et respectant les dernières normes relatives à la sécurité et à l'accessibilité des personnes handicapées.

Monsieur le Maire pense qu'il est important que la restructuration envisagée puisse se réaliser sur la Commune de COUZEIX.

Aussi, il propose au Conseil Municipal d'adopter une délibération de principe qui permettra de réserver pour ce projet un terrain communal d'environ 15.000 m² sur la ZAD du Montin.

Les conditions et les modalités de cession de celui-ci seront à fixer ultérieurement.

La ZAD du Montin présente l'avantage pour cette future implantation d'être à proximité immédiate du Collège Maurice Genevoix ce qui faciliterait la scolarisation des enfants de l'Institut au Collège.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- 1- souhaite que la restructuration et le regroupement des Instituts d'Education Motrice de COUZEIX et de BEAUNE-LES-MINES gérés par l'Association des Paralysés de France se fassent sur la Commune de COUZEIX.
- 2- donne son accord pour qu'un terrain d'environ 15.000 m² situé sur la ZAD du Montin, à proximité immédiate du Collège Maurice Genevoix, soit cédé, dans des conditions qui seront à préciser, à l'Association des Paralysés de France pour mener à bien son projet.
- 3- donne tout pouvoir au Maire pour œuvrer avec les dirigeants de l'APF à la mise en œuvre de cet important projet sur la Commune de COUZEIX.

Adoptée à l'unanimité

VIII – AMENAGEMENT DU CARREFOUR « BLEU DE CIEL » - REGULARISATION DE CESSION DE TERRAIN

Délibération

Monsieur SALLE informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du carrefour « Bleu de Ciel », il convient de procéder à la régularisation d'une cession de terrain au profit de la Commune.

Les copropriétaires de la parcelle cadastrée section ED n°226 d'une contenance de 20ca acceptent de céder gratuitement celle-ci à la Commune dans la mesure où elle se trouve dans l'emprise du nouveau parking de six places réalisé lors des travaux d'aménagement du carrefour.

Monsieur SALLE demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1- d'accepter la cession gratuite au profit de la Commune de la parcelle cadastrée section ED n°226 d'une contenance de 20ca par la Banque Populaire du Centre et la SCI les 4G.
- 2- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

Tous les frais liés à cette opération seront supportés par la Commune.

Adoptée à l'unanimité

IX – DENOMINATION DE NOUVELLES VOIES ET RUES DANS LA COMMUNE

Délibération

Monsieur SALLE propose de dénommer ainsi qu'il suit cinq nouvelles voies dans la Commune :

- dans le secteur de Chamboursat :
 - o Allée des Frênes
- dans le lotissement des Prades II :
 - o Rue Jean-Jacques Rousseau (en prolongement de la rue déjà existante)
 - o Allée d'Alembert
- dans le lotissement des Haridelles :
 - o Allée des Haridelles (secteur de l'Hermiterie)
- dans le lotissement « Les Biches » (l'Hermiterie) :
 - o Allée du Fontainier (en prolongement de l'Allée déjà existante).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter les propositions qui viennent de lui être présentées.

Adoptée à l'unanimité

X – FORMATION PREPARANT AUX EPREUVES PRATIQUES DU PERMIS DE CONDUIRE DE CATEGORIE C ET CODE DE LA ROUTE POUR UN AGENT EN CONTRAT D'ADAPTATION A L'EMPLOI – PRISE EN CHARGE DU COUT DE LA FORMATION

Délibération

Monsieur DAVID fait savoir au Conseil Municipal que Monsieur Fabrice BESSAGUET, Agent en Contrat d'Adaptation à l'Emploi (CAE) au service des Espaces Verts, a suivi une formation de chauffeur tracto-pelle et obtenu le titre l'autorisant à conduire ce type de matériel.

Toutefois, afin de respecter la réglementation il est nécessaire que Monsieur BESSAGUET ait le permis poids lourds pour circuler avec le tracto-pelle sur les voies publiques.

Monsieur DAVID estime qu'il est important pour la Commune de pouvoir compter dans ses effectifs un nouvel agent à même d'utiliser ce matériel

Aussi, il propose au Conseil Municipal de prendre en charge sur le budget communal la formation préparant au permis « C » tout en laissant une participation financière à la charge de l'Agent.

Monsieur DAVID précise que le coût de la formation dispensée par l'E.C.F. est de 1.866 € et qu'une somme de 700 € pourrait être laissée à la charge de Monsieur BESSAGUET.

Monsieur DAVID demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

décide :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur DAVID et en avoir délibéré,

- 1- de prendre en charge sur le budget communal la facture de 1.866 € correspondant au coût de la formation dispensée par l'E.C.F. à Monsieur Fabrice BESSAGUET en vue de sa préparation au permis poids lourds.
- 2- de demander à Monsieur BESSAGUET de participer à ces frais de formation à hauteur de 700 €.
- 3- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le mandat de paiement et le titre de recette à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

XI – ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE

Monsieur GABOUTY communique les noms et les fonctions électives des principaux dirigeants de l'Association.

Il s'agit de personnalités politiques de sensibilités très différentes dont le but est de travailler pour faire reconnaître la spécificité des Communes de notre taille.

Délibération

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune adhère dès cette année à l'Association des Petites Villes de France présidée par Monsieur Martin MALVY Ancien Ministre et Président du Conseil Régional Midi Pyrénées.

Les nombreuses réformes en cours et en préparation suscitent tout naturellement de nombreuses interrogations et parfois des réserves et des incompréhensions.

Aussi, face à la complexité de ces dossiers et à celle de la gestion de nos collectivités, les petites villes ont besoin d'être rassemblées et unies dans une association qui les défend spécifiquement et se fait leur porte-parole déterminé et convaincu dans tous les lieux de débat et de pouvoir.

Monsieur le Maire indique que l'Association des Petites Villes de France qui rassemble près de 1.100 communes fédère les petites villes de 3000 à 20.000 habitants et contribue ainsi à promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

décide :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- 1- de faire adhérer la Ville de COUZEIX à l'Association des Petites Villes de France.

- 2- de prévoir au budget de l'exercice 2010 la cotisation annuelle fixée à 0,09 euro par habitant.
- 3- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

Adoptée à l'unanimité

XII – REMBOURSEMENT D'UNE PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE A UNE FAMILLE

Délibération

Madame GUERINEAU fait savoir au Conseil Municipal que le jeune Amin ENNJIMI, qui était scolarisé au Collège Maurice Genevoix de COUZEIX à la rentrée de septembre 2009, fréquente depuis le 4 janvier 2010 le Collège Maurois de LIMOGES.

Il n'utilise donc plus le service des transports scolaires de COUZEIX depuis cette date alors que Madame ENNJIMI, sa mère, avait réglé dès le mois de septembre la participation annuelle demandée aux familles soit la somme de 64,50 €.

Madame GUERINEAU propose au Conseil Municipal de rembourser à Madame ENNJIMI la somme de 43,00 € correspondant à la participation pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres scolaires.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame GUERINEAU et en avoir délibéré, décide :

- 1- de rembourser à Madame ENNJIMI la somme de 43,00 € correspondant à la participation des familles aux frais de transports scolaires pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire 2009/2010.
- 2- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat de paiement à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

XIII – PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (ECONOMIE D'INSTALLATION AUTONOME D'ASSAINISSEMENT)

Délibération

Monsieur PETINIOT rappelle que par délibération en date du 20 novembre 2009, le Conseil Municipal a fixé les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 et notamment les droits de raccordement à l'égout pour les constructions nouvelles.

Sans modifier les tarifs, Monsieur PETINIOT propose au Conseil Municipal de compléter la délibération initiale ainsi qu'il suit :

Pour financer les travaux concernant le réseau d'assainissement Eaux Usées, la Commune peut, par délibération et en application de l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, astreindre les propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service de l'égout auquel ils doivent se raccorder, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation individuelle de traitement, à verser une participation s'élevant au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'une telle installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique
- Vu l'article L.332-6-1-2^{ème}a) du Code de l'Urbanisme relatif à la participation pour raccordement à l'égout

Décide de fixer comme suit les montants de cette participation à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- Pour 1 équivalent - logement (logement, appartement ...)	1.658 €
- Pour 2 équivalents - logement (logement, appartement ...)	3.152 €
- Pour 3 équivalents - logement (logement, appartement ...)	4.429 €
- Pour 4 équivalents - logement (logement, appartement ...)	5.505 €
- Pour 5 équivalents - logement (logement, appartement ...)	6.386 €
- Pour 6 équivalents - logement (logement, appartement ...)	7.164 €
- Pour 7 équivalents - logement (logement, appartement ...)	7.663 €
- Pour 8 équivalents - logement (logement, appartement ...)	7.960 €
- Par équivalent – logement (logement, appartement ...) dans un collectif ou groupement d'habitations de plus de 8 logements	999 €
- Par équivalent – logement de type studio ou F1 dans un collectif ou groupement d'habitations de plus de 8 logements	664 €

Pour permettre l'application des dispositions de l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique et de l'Ordonnance du 15 juin 2000, dans le cas des établissements industriels, des écoles, des hôpitaux, des cinémas, des hôtels, des bureaux et commerces, des usines et ateliers, etc. ..., il s'avère nécessaire de convertir chaque établissement en nombre d'équivalent – logement, en tenant compte des éléments indiqués dans le tableau ci-après :

Etablissement	Nombre d'usagers	Nombre d'équivalents - logements
Usines, ateliers, bureaux, commerces	de 1 à 20 personnes	½
	de 21 à 50 personnes	1
	au-delà de 50 personnes	1,5
Etablissements privés (hôtel, ...)	Pour 5 habitants	1

Toutes les constructions générant des besoins en assainissement et raccordables sont soumises à une participation pour raccordement à l'égout.

Le recouvrement de la participation, dont le fait générateur est constitué par le permis de construire ou l'autorisation en tenant lieu, sera exigible à compter du raccordement effectif de la construction au réseau public. Elle aura lieu par l'émission d'un titre de recette.

Adoptée à l'unanimité

XIV – VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2010 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame DESCARD-NICOL évoque l'augmentation des dossiers traités en 2009 par le C.C.A.S.

Madame BOUCHER donne connaissance au Conseil Municipal de données chiffrées précises qui montrent une grande stabilité du nombre de secours et d'aides accordées l'an passé.

Monsieur GABOUTY confirme cette situation en évoquant, sur le début de l'année, une légère augmentation des bons d'alimentation.

Délibération

Madame BOUCHER rappelle au Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale fonctionne depuis le 21 janvier 2004.

Chaque année, depuis 2004, il a été alloué au C.C.A.S. une subvention de fonctionnement de 10.000 € pour financer les dépenses figurant sur la ligne « Secours, dots ... » de son budget. En 2009, c'est une subvention de 13.000 € qui avait été allouée au C.C.A.S. Pour l'exercice 2010, Madame BOUCHER propose de reconduire cette subvention de 13.000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame BOUCHER et en avoir délibéré, décide :

- 1- d'allouer une subvention de fonctionnement de 13.000 € au C.C.A.S. au titre de l'exercice 2010.
- 2- d'inscrire cette somme aux budgets primitifs 2010 de la Commune (en dépense) et du C.C.A.S. (en recette).

Adoptée à l'unanimité

XV – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2010

Monsieur GABOUTY indique que les résultats de fonctionnement de l'exercice 2009 pour les budgets principal, eau et assainissement sont plutôt bons. L'excédent de fonctionnement du budget principal en 2009 constitue le meilleur résultat constaté depuis plusieurs années.

Les budgets eau et assainissement ayant été votés en décembre, les résultats 2009 n'ont pas été repris à ce stade, ils le seront dans le cadre d'une décision modificative n°1.

Monsieur le Maire précise que les résultats satisfaisants des budgets annexes donnent de petites marges de manœuvre et justifient les augmentations très modérées du m³ d'eau pour 2010.

Monsieur GABOUTY présente ensuite l'évolution de la situation financière de la Commune depuis 2002 et précise certains éléments chiffrés en les comparant avec ceux des Communes du Département de la strate 5000 – 10.000 habitants.

Ainsi, il fait observer les points suivants :

- l'endettement de la Commune est incontestablement plus lourd que celui des Communes de même importance démographique.
- l'explication réside dans l'effort d'investissement très significatif qu'a dû consentir la Commune pour mettre en niveau ses équipements notamment dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance et des équipements sportifs.
- l'épargne brute dégagée à la fin 2009 est de loin la plus importante depuis 2002. Elle est supérieure à celle des Communes de même strate et témoigne d'une rigueur de gestion.
- l'épargne nette, qui était négative en 2008, redevient positive mais reste inférieure à celle des exercices 2005, 2006 et 2007. Monsieur le Maire estime qu'il est nécessaire que la Commune retrouve une épargne nette plus confortable dans les années à venir pour mieux autofinancer ses investissements.
- au niveau de la fiscalité, il est intéressant de noter que tous les taux communaux sont encore inférieurs à la moyenne de ceux des Communes de la strate 5.000 – 10.000 habitants.

Monsieur le Maire aborde ensuite les orientations budgétaires pour 2010.

Sur le budget lotissement il n'y aura pas de nouvelles opérations importantes à financer. Il conviendra de solder celles qui sont déjà engagées et d'étudier la possibilité de délester ce budget de certaines dépenses qu'il a supporté et qu'il conviendrait d'imputer sur les budgets principal et assainissement.

Monsieur GABOUTY en donne quelques exemples, ce budget ne doit dégager ni bénéfice, ni déficit.

Il est intéressant de noter que la valeur de l'ensemble des actifs couvre largement la dette résiduelle de ce budget.

Après avoir commenté l'évolution des bases d'imposition et des allocations compensatrices puis détaillé l'état de la dette du budget principal, Monsieur le Maire ouvre quelques pistes de réflexion quant aux investissements qu'il conviendra de prioriser dans le budget primitif 2010 :

- Terminer la partie basse de l'avenue de Limoges (réseaux EU – EP – réfection des trottoirs).
- Création d'un nouveau parking allée du stade.
- Requalification et réfection de la Route de Gorceix.
- Collecte des eaux pluviales dans le village d'Anglard.
- Réfection de la route du Puy Dieu après les travaux d'assainissement et d'eau potable programmés en 2010 (Monsieur le Maire précise que cette opération pourrait être reportée en 2011).
- Grosses réparations sur la voirie communale qui a particulièrement souffert cet hiver.
- Quelques acquisitions de terrains à réaliser (petits terrains sur la ZAD du Montin et le long du ruisseau du Mas Gigou).
- Un poste relativement important en ce qui concerne les participations pour voies et réseaux (P.V.R.).
- Le relevage des concessions abandonnées dans le cimetière communal (environ 100.000 €).
- Un crédit habituel sera réservé à l'éclairage public et à la signalétique.
- Un poste « gros entretien et réparations pour les bâtiments communaux ».
- Une enveloppe à définir pour les sites de Texonnières (complexe tennistique et Centre Equestre).

Le montant total des dépenses d'équipement devra se situer entre 2,3 M€ et 2,8 M€ d'où la nécessité de faire des choix. En tenant ce cap la commune pourrait diminuer légèrement son endettement.

Les discussions à venir dans les différentes commissions permettront de finaliser le B.P. 2010 et de définir les investissements prioritaires.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les grandes lignes directrices qui selon lui devront être malgré tout respectées :

- maintenir un résultat de fonctionnement de bon niveau avec une épargne nette si possible améliorée.
- limiter les dépenses d'investissement entre 2,3 et 2,8 M€ ce qui n'est pas négligeable.
- ne pas augmenter la dette et si possible la diminuer.
- rester sur une augmentation modérée de la fiscalité avec des taux 2010 qui devront rester inférieurs à ceux des communes de même strate.

Monsieur LARCHER souhaite savoir sur quels articles budgétaires se situent les dépenses et les recettes liées à l'élaboration de la revue municipale.

Monsieur GABOUTY donne les informations souhaitées et Monsieur PECHER précise que sur l'exercice 2009 ce poste dégage un petit excédent de l'ordre de 1.000 €.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte que le débat public sur les orientations budgétaires pour 2010 s'est tenu le 22 février 2010 conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoptée à l'unanimité

	Le Maire, Jean Marc GABOUTY	
Evelyne GUERINEAU	Marie Claude LAINEZ	Jack SALLÉ
Michel PETINIOT	Martine BOUCHER	Philippe PECHER
Marie Christine CANDELA	Michel DAVID	Claude SAMUEL
Gérard RENO	André DELUC	Brigitte HULIN
Dominique GREGOIRE	Dominique DORADOUX	Gilles TOULZA
Mireille DUMOND	Alain GAUDUFFE	Thierry BRISSAUD
Pascale SAINTILLAN	Philippe BOULESTEIX	Laetitia SYLVESTRE-PECOUT
Sophie LAMBERT	Anne Sophie MORLIERAS	Patrice PIEULHET
Marie Pierre SCHNEIDER	Pascale DESCARD-NICOL	Sébastien LARCHER
Roland PENICHOUX		